

ESPACE FAMILLE

Rôle et missions de l'Action Sociale des Armées

Le service social de proximité accompagne les familles et organise des réunions d'information sur les prestations et les coordonnées utiles.



Rôle et mission des assistants de service social du ministère des Armées

L'assistant de service social est disponible pour rendre visite aux familles afin de les écouter et rompre l'isolement.

- > Entretien de soutien individuel à votre demande, par le réseau social : l'assistant de service social vous informe, vous oriente et vous aide sur différents plans (moral, psychologique, administratif, financier) si vous le souhaitez
- > Des réunions de cohésion (goûter, sorties ludiques...) sont organisées au profit des familles.

[Consulter la page "Mission à l'étranger" sur le site du Ministère des Armées](#)

Les prestations

Prestations de soutien à la famille

- > Prestation de soutien en cas d'absence prolongée du domicile (PSAD)
- > Aide familiale à domicile liée à l'indisponibilité passagère
- > Si vous devez faire face à une dépense ponctuelle et essentielle qui représente une menace pour l'équilibre de votre budget, un secours peut vous être attribué après évaluation de votre situation par l'assistant de service social.

En savoir plus

- ▶ [Consulter le mémento de l'action sociale des armées](#)

